

**Arrêté du 02 septembre 2021**

**Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de mandataire suppléant d'avances et de recettes  
auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud**

**NOR : JUSF2126749A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 24 août 2021 de Madame Florence D'ANDREA, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse, demandant la nomination de Madame Sandrine ESCOFFRES en tant que mandataire suppléant d'avances et de recettes, auprès de ladite direction ;

Considérant le courrier de Madame Sandrine ESCOFFRES, assistante de gestion budgétaire, accepte d'assurer les fonctions de mandataire suppléant d'avances et de recettes de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud ;

Vu l'avis favorable de la direction régionale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Sandrine ESCOFFRES est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, mandataire suppléant d'avances et de recettes auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud.

## Article 2

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin *officiel* du ministère de la justice.

Fait le 02 septembre 2021

**Pour le ministre,  
et par délégation,  
L'adjoint au chef du bureau de la synthèse,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' followed by a horizontal line and a vertical stroke, all enclosed within a larger, loopy signature shape.

**Vincent BOUZRAR**